



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 8 octobre 2026
Présidence : Mme Valérie Bernier
Objet : Préavis 2026/10 : Autorisations générales accordées à la
Municipalité pour la législature 2026-2031

* * *

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2026/10,
- ouï le rapport des Commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité, pour la période s'étendant du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2031, les autorisations générales suivantes :

1. acquérir des participations dans des sociétés commerciales, des associations ou des fondations jusqu'à concurrence de Fr. 10'000.- par cas et au maximum Fr. 50'000.- pour la durée de la législature ;
2. engager des dépenses imprévisibles et urgentes jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- au maximum par cas ;
3. engager des dépenses ordinaires de fonctionnement non prévues au budget pour un montant maximum de Fr. 15'000.- par cas ;
4. engager des dépenses pour des crédits d'études jusqu'à concurrence de Fr. 60'000.- par cas ;
5. engager des dépenses d'investissement excédant de moins de 5 % le montant du crédit accordé, mais au maximum Fr. 100'000.- par cas ;
6. placer ses disponibilités auprès de Postfinance, des instituts bancaires établis en Suisse, en priorité des banques cantonales, ou des communes suisses ;
7. accorder des prêts pour un montant maximum de Fr. 100'000.- par cas à des associations locales sportives ou culturelles, à des associations de communes ou à d'autres collaborations intercommunales dont la Commune est membre.

Ainsi délibéré en séance du Conseil Communal du 8 octobre 2026

La Présidente

Valérie Bernier
Valérie Bernier



La Secrétaire

Silvana Della Vecchia
Silvana Della Vecchia